



Compte rendu du CSAA du 28 novembre 2023

Le CSAA est présidé par Monsieur le recteur

La FNEC FP-FO est représentée par : Emmanuelle Bouchet, Annick Camalet et Christopher Gautier (expert).

SOMMAIRE :

- Page 1 : Déclarations liminaires représentants des personnels et réponse du Recteur
- Page 2 : Bilan Mouvement 1^{er} degré
- Page 3 : Bilan Mouvement 2nd degré
- Page 4 : Bilan Mouvement ATSS
- Page 5 : Bilan Promotions 1^{er} et 2nd degré
- Page 6 : Bilan Promotions ATSS
- Page 7 : Répartition des moyens et effectifs

1- Déclarations liminaires représentants des personnels et réponse du Recteur

Déclaration FSU

Déclaration UNSA : amélioration du calendrier et bienfaits du dialogue social.

« ...le fait que 2 incidents ont fait la une de la presse nous le regrettons nous ne pensons pas que les problèmes internes à la maison éducation nationale doivent s'étaler dans la presse. »

Pour la FNEC FP-FO, lorsque toutes les instances ont été saisies, que les responsables ont été informés et qu'aucune solution n'est apportée, le « pas de vague » ne peut être la seule réponse accordée aux collègues dont les conditions de travail ne sont pas tenables. Le rôle des syndicats n'est pas de protéger l'institution au détriment des personnels qui y travaillent.

Déclaration FNEC FP-FO

Déclaration SGEN CFTD

Réponses du Recteur

Il regrette que les organisations syndicales ne reconnaissent pas le travail effectué par les services. Sur les conditions de travail de tous les personnels, il affirme connaître l'état d'esprit des collègues.

La FNEC FP-FO avec son syndicat des personnels administratifs, le SPASEEN FO, dénonce un sous-effectif chronique et une surcharge de travail dans les services. Notre fédération revendique le recrutement en nombre de tous les personnels nécessaires au bon fonctionnement des services du Rectorat sans jamais remettre en question les compétences des agents. Les personnels ne sont pas dupes de la communication ministérielle, ils savent quel budget est utilisé pour la mise en œuvre des réformes, et comparent avec les moyens qui leur sont donnés pour accomplir leurs missions, c'est ce qui les met en colère, et ce dans tous les services et établissements !

Concernant les enfants et familles hébergés dans les écoles. Le Rectorat a informé le ministère et la préfecture en donnant la liste des élèves concernés et a saisi le commissaire à la pauvreté de la préfecture. Mais le Recteur ne peut cautionner l'occupation d'une école ne serait-ce que pour des raisons de sécurité pour les familles elles-mêmes, il renvoie chacun à sa responsabilité. Les locaux appartiennent à la mairie, il est normal que le maire intervienne sur l'occupation des locaux. Il est normal que la préfecture trouve des solutions d'hébergement et il est normal que le Rectorat alerte ses interlocuteurs sur ce problème mais ça ne peut aller au-delà. Quant aux déclarations elles

n'engagent que ceux qui les prononcent, le Recteur ne reçoit pas ses ordres de l'extérieur. L'institution fonctionne selon les règles en respectant la loi, il ne peut pas être interpellé par la presse et entamer des sanctions contre des personnels qu'il n'a pas la capacité d'identifier et ne fera pas d'enquête. S'il y a un dépôt de plainte par la mairie et que des personnels de l'éducation nationale sont identifiés, s'il y a des risques de sécurité, des problèmes, alors cela changera la donne.

La FNEC FP-FO demande qu'il n'y ait pas de sanction contre les personnels (voir notre déclaration).

Concernant la carte des formations et les conséquences, il n'y a pas d'annonces pour l'instant, mais un travail en cours au niveau de la DRAFPICA selon les orientations fixées. Il y aura un groupe de travail (le 9 janvier). Si des filières sont supprimées, il y aura un accompagnement en termes de formation pour les personnels. Mais pour l'instant, le Recteur ne peut pas dire quelles formations pourraient être concernées, ni s'il y aura réellement des professeurs concernés. Il y a tellement de problèmes de recrutement qu'il y aura des solutions locales sans beaucoup de difficultés.

Pour la FNEC FP-FO aucune formation ne doit être supprimée, chaque élève doit pouvoir accéder à la formation de son choix. Les enseignants de lycées professionnels ne veulent pas être formés en vu d'un déplacement, mais garder leur poste.

2- Bilan LDG : mouvement et promotions.

3 GT académiques ont eu lieu : 1^{er} degré, 2nd degré et ATSS.

Les documents de travail du 1^{er} degré sont moins complets que ceux du 2nd degré et non commentés. Pour le SG cela est dû à la gestion départementale avec moins d'informations centralisées. Il propose que se tiennent dans chaque département des GT en amont et que le document 1^{er} degré soit rédigé sur la base de celui du 2nd degré avec commentaires et analyses des tableaux et données.

Mouvement 1^{er} degré :

- **1 435** postes offerts au mouvement 2023 dont **217** postes profilés (soit un taux stable de 15%)
- **3 873** participants au mouvement (3 853 en 2022) dont :
 - **1164** participants obligatoires (1068 en 2022)
 - **220** mesures de carte scolaire (162 en 2022)
- Taux de satisfaction pour les participants non obligatoires : **51,3 %** (52,9% en 2022)
- Solde du mouvement national positif : **225** entrées pour **136** sorties
- Solde du mouvement complémentaire positif : **54** INEAT pour **23** EXEAT
- **13 postes profilés (POP) : 71** candidatures, **8** postes pourvus

A noter : dans les Hautes Pyrénées un nombre de postes à profil en baisse mais toujours élevé par rapport aux autres départements, sur des postes de direction.

Stagiaires : 290 sur liste principale et 110 sur liste complémentaire. 293 temps plein et 111 mi-temps, le master de l'éducation apporte un potentiel relativement important dans le cadre du concours.

Des erreurs au mouvement sont apparues, et n'ont pas été corrigées dans certains départements. Ce qui ne constitue pas un traitement équitable des personnels.

Concernant les stagiaires, le recrutement de la liste complémentaire est une revendication de la FNEC FP FO depuis de nombreuses années, mais elle ne suffit pas à combler les manques. Il y a un recours encore trop important à des contractuels, dont certains sont candidats au concours avec une moyenne tout à fait correcte. Le manque de places les prive d'un recrutement en tant que titulaire.

Mouvement 2nd degré :

- Sur **15 713** personnes susceptibles de participer au mouvement :
 - **2 134** participants volontaires
 - **590** participants obligatoires (50 MCS et 467 entrants).
 - **17,3%** de participation (17,9% en 2022)
- Taux de mutation en augmentation de 3 points : **49,2 %** (46% en 2022)
- Avant mouvement, **1092** postes étaient déclarés vacants (+ **154** par rapport à 2022)
- Identification de berceaux pour l'accueil des stagiaires : **75** postes définitifs neutralisés (106 en 2022)

Moins de participants obligatoires qu'en 2022 (moins d'entrants), ce qui a un impact sur le volume des TZR.

Taux de mutation en augmentation comparé aux 3 précédentes années autour de 46% car plus de postes offerts au mouvement cette année (15% de plus qu'en 2022).

- Postes restés vacants : **325** (+ 67 postes par rapport 2022)
- Nombre important de postes vacants : **61** pour les PSY EN (38 EDA / 23 EDO); **30** dans le corps des CPE; **25** en technologie ; **60** en économie et gestion ; **23** en lettres-histoire.
- Postes spécifiques avant mouvement : **1 282** postes SPEA dont 219 vacants
 - **145** postes enseignants du 2nd degré à pourvoir par le biais du mouvement intra
 - des postes du 1^{er} degré et/ou de procédures gérées hors mouvement
- Postes spécifiques **vacants** après mouvement : **132** postes SPEA
 - dont **72** postes enseignants du 2nd degré (67 en 2022)
 - **50,34 %** des postes enseignants du 2nd degré vacants pourvus lors du mouvement
 - taux de couverture de la totalité des postes SPEA : **89,7%**

Augmentation des postes vacants car plus de postes au mouvement et moins d'entrants.

Postes spécifiques : près de la moitié des postes pourvus (73).

95% de muter en établissement (82% l'année dernière)

Sur 1064 TZR, 647 participent au mouvement. Après le mouvement il reste 814 TZR.

2000 contractuels au total, 300 de plus que l'année dernière (postes à l'année et suppléance).

Taux de couverture de la suppléance meilleur que l'année dernière : **95%**

Rapprochement de conjoints : **59%** obtenus

Handicap : **37%** obtenus

Mesures de carte 50 couvertes

Pourcentage d'agrégés en lycée en augmentation : **77%**

- **456 stagiaires** (505 en 2022) :
 - **150** stagiaires à mi-temps (274 en 2022)
 - **252** stagiaires à temps plein (177 en 2022)
 - **51** stagiaires maintenus sur leur poste (48 en 2022)
 - **2** stagiaires dans l'enseignement supérieur ou au ministère de l'agriculture (2 en 2022)
 - **1** changement de discipline dans le même corps (1 en 2022)
 - pas de stagiaire en CPGE (2 en 2022)

Par ailleurs:

- **20** stagiaires en prolongation (34 en 2022)
- **28** en renouvellement de stage (32 en 2022)

- **81 alternants** :
 - **156** candidatures (244 en 2022)
 - **29** avis défavorables de l'INSPE ou des inspecteurs / **16** démissions ou reçus concours avant prise de poste / **2** désistements après prise de poste / **28** non affectés faute de support disponible
 - **81** affectés soit **51,92 %** (54,92% en 2022)

Stagiaires : pour la prochaine rentrée le nombre plus important de temps plein que de mi-temps, sera pris en compte pour les supports, pour éviter de désaffecter des TZR pour affecter des stagiaires.

159 recours, en baisse par rapport aux années précédentes. 16 révisions accordées.

FNEC FP-FO : Il y a des postes vacants dans des disciplines où ce n'était pas le cas les années précédentes. Pourquoi ne pas en demander plus, est-ce en prévision du recours au vivier de contractuels ? En tant qu'organisation syndicale nous demandons que les postes soient pourvus à hauteur des besoins. C'est difficile pour les collègues qui n'ont pas obtenu leur mutation à l'intra comme à l'inter de voir qu'il reste encore des besoins dans l'académie ou dans des zones géographiques précises.

Sur les postes spécifiques, il y a à peu près la moitié des postes qui ne sont pas pourvus où il y a simplement écrit *formation spécifique*, il serait intéressant de voir quelle est leur nature, ça ne nous semble pas toujours justifié. La FNEC FP-FO est opposée à la prolifération de ces postes spécifiques qui sclérose en partie le mouvement.

Concernant la baisse du nombre de recours, les collègues ne sont pas satisfaits mais ils sont démotivés, le faible taux de satisfaction est dissuasif. C'est un problème car des situations semblent pouvoir justifier l'obtention d'une affectation dérogatoire. Peut-être qu'il y aura des possibilités au vu du manque de TZR, des collègues préféreront peut-être être TZR dans un département plutôt qu'affecté en extension loin de ce qu'ils auraient voulu.

Concernant les postes spécifiques cela fait, tous les ans, l'objet de débats en groupe de travail, si un poste reste vacant pendant 5 ans on peut se poser la question de le basculer en poste spécifique. Concernant les postes vacants, c'est la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et compétences) qui définit les demandes. Le travail se fait au mois de janvier au regard des postes restés vacants, au regard du potentiel qui est accordé à l'académie globalement dans une équation par rapport à des entrants à l'intra, à l'inter et puis à un volume de stagiaires. L'académie est amenée à faire des propositions pour toutes les disciplines mais dans un cadre réglementé, évidemment dans un cadre national, puisque c'est la capacité à pouvoir couvrir l'ensemble du territoire. Vous pouvez estimer qu'il n'y a pas assez de demandes par rapport aux postes présents sur le territoire mais c'est un équilibre national qui est recherché. Même chose pour les stagiaires, dans un cadre de concours qui a été arrêté, il y a un volume à peu près équilibré au regard du poids des académies. Parfois il y a moins de demandes parce que le potentiel au niveau national dans une discipline donnée est très faible donc on sait de toute façon qu'on n'aura pas d'entrée. On demande moins, ce qui nous permet de libérer des possibilités sur d'autres disciplines où on sait que là on aura des possibilités. Par le passé on a demandé au regard des besoins et des postes qui sont libérés et au final on a été perdants, c'est-à-dire qu'on n'a récupéré personne sur cette discipline et on a perdu la possibilité de récupérer du potentiel sur les autres disciplines où il y avait un potentiel plus important au niveau national. C'est un travail qui se mène en lien avec le ministère lors de bilatérales. Si aujourd'hui le mouvement est faible, c'est qu'il a été faible au niveau national.

Mouvement ATSS :

- Un nombre de postes à pourvoir au titre de la campagne annuelle de mobilité globalement moins important sauf chez les ATRF :
 - 11 AAE (33 en 2022)
 - 91 SAENES (103 en 2022)
 - 36 infirmier(e)s (45 en 2022)
 - 32 ATRF (26 en 2022)
- Nombre de publications de postes à la PEP :
 - 41 chez les AAE (44 en 2022)
 - 14 chez les SAENES (17 en 2022)
 - ➔ 39 recrutements (33 pour les AAE / 6 pour les SAENES)
- Un volume de participants au mouvement sensiblement identique entre 2022 et 2023
- Taux de satisfaction :
 - en hausse pour les infirmier(e)s
 - stable pour les ATRF
 - en baisse pour l'ensemble des corps de la filière administrative

Dans ces filières l'évolution de la mobilité est associée aujourd'hui à la publication des postes et des candidatures sur les postes publiés tout au long de l'année, au fil de l'eau.

- Mouvement interacadémique : **48** agents (50 en 2022) ont intégré l'académie de Toulouse
- Tous corps confondus, sur **144** agents mutés, **52** ont obtenu satisfaction au titre d'une priorité légale (**36%** des mobilités) et **92** au titre de convenance personnelle (**64%**).
- Tous corps confondus, sur **144** agents mutés, **100** ont obtenu satisfaction sur leur vœu 1, soit **70%**
- Un faible taux de recours sur les résultats du processus de mobilité: 11 recours formulés soit 3,3% des candidats (5 suites favorables dans le sens d'une révision d'affectation prononcée).
- Focus sur la mise en œuvre des politiques ministérielles dans la filière administrative :
 - poursuite de l'accueil en détachement de personnels enseignants du 1^{er} ou du 2nd degré à travers le dispositif Passerelle;
 - 7 requalifications d'emplois de C en B dont 3 en EPLE et 4 en services académiques
 - 13 requalifications de B en A dont 7 en EPLE et 6 en services académiques

Promotions 1^{er} degré :

- Promotions d'échelon: 2950 pour les PE de classe normale / 1067 pour le PE Hors Classe / 262 pour les PE de classe exceptionnelle
- Promotions d'échelon à cadence accélérée: 87 au 7^{ème} échelon / 171 au 9^{ème} échelon
- Avancement de grade: 923 promus chez les PE Hors classe / 323 promus chez les PE de classe exceptionnelle (vivier 1 = 209 / vivier 2 = 114)
- Accès à l'échelon spécial: 87 promus

FNEC FP-FO : une remarque générale, nous souhaiterions avoir les tableaux des promus avec leur classement et leur barème. À défaut, nous souhaiterions avoir le barème utile que nous n'avons pas eu pour le premier degré.

Nous avons parlé des documents de travail sur lesquels il manquait des informations pour le 1^{er} degré, des tableaux sans explication, il y a 6 collègues promus échelon 9 pour lesquels nous n'avons pas d'explications dont 4 dans la Haute-Garonne. Sur les documents de travail du 2nd degré il y a une explication pour des personnels échelon 9 qui auraient été promus, par exemple 1 PLP retraitable, pour le 1^{er} degré nous n'avons pas cette analyse nous aimerions des précisions.

Jusqu'à-là les collègues étaient départagés en fonction de l'AGS désormais c'est l'ancienneté de corps qui est prise en compte, sans que les collègues aient été prévenus de ces modifications. Contrairement aux années précédentes dans la Haute-Garonne, les collègues retraitables n'ont pas été promus. Le SNUDI FO 31 a été reçu en audience intersyndicale pour discuter de ces points.

Concernant la remarque sur l'ancienneté qui doit rester centrale dans le barème des promotions, la FNEC FP-FO est très attachée à l'avancement à l'ancienneté et non à l'avancement au « mérite », d'où le fait que l'appréciation pérenne à l'échelon 9 est un obstacle.

Promotions 2nd degré :

- **704** promotions à la Hors Classe (639 en 2022)
- **165** promotions à la Classe exceptionnelle au titre du vivier 1 / **93** promotions à la classe exceptionnelle au titre du vivier 2
- **284** promus à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle (linéarisation de l'échelon spécial)
- Les promotions à cadence accélérée ont permis de promouvoir :
 - **79 agents** au 7^{ème} échelon
 - **121 agents** au 9^{ème} échelon

Sur les PPCR : des disparités d'appréciation entre disciplines, et des PLP qui sont départagés à l'ancienneté (41 ans !)

FNEC FP-FO : concernant les agents qui n'avaient pas pu bénéficier de leur rendez-vous de carrière et ont été lésés pendant des années, les derniers ne seront promus qu'à partir de l'année prochaine. Le parallèle peut être fait avec les nouvelles mesures pour l'accès à la classe exceptionnelle, la disparition des viviers sans mesure transitoire va léser des collègues qui avaient joué le jeu de la classe exceptionnelle et qui n'y accéderont que bien plus tard. Pour notre organisation, changer les règles en cours de partie sans mesure compensatoire n'est pas acceptable.

Concernant les avancements accélérés, au 9e échelon seuls les agents qui avaient l'appréciation « excellent » ont pu être promus et ne l'ont d'ailleurs pas tous été, c'est bien la preuve que le problème n'est pas tant le nombre d'avis excellents mais bien le protocole PPCR que la FNEC FP-FO n'a pas signé. Le décontingement des avis excellents n'est pas pour notre fédération une réponse adéquate pour permettre aux collègues de passer à la hors classe plus rapidement.

Promotions ATSS

Promotions de grades

- 82 promotions au grade d'ADJENES principal de 1^{ère} classe
- 14 promotions au grade d'ADJENES principal de 2^{ème} classe

- 12 promotions au grade de SAENES de classe exceptionnelle
- 17 promotions au grade de SAENES de classe supérieure

- 4 promotions au grade d'AEE de classe principale

- 11 promotions au grade d'ASSAE de classe principale
- 18 promotions au grade d'infirmier(e)s hors classe

Promotions de corps

- 18 promotions par liste d'aptitude au corps des SAENES
- 13 promotions par liste d'aptitude dans le corps des AAE

Concernant le PPCR, la FSU conteste l'avancement au mérite, et non au barème et à l'ancienneté. Concernant la classe exceptionnelle, pour la FSU les 2 viviers n'avaient pas fait leurs preuves... L'UNSA considère que les 2 viviers de la classe exceptionnelle, permettaient de tempérer le caractère arbitraire du PPCR.

Pour rappel la FNEC FP-FO n'a pas voté le PPCR, contrairement aux autres organisations syndicales. L'arbitraire des appréciations nous donne raison. Pour corriger les effets de cette évaluation la FNEC FP-FO a proposé 2 amendements en CSA ministériel :

C'est pourquoi la FNEC FP-FO a proposé cet amendement : « **Les personnels qui en font la demande pourront bénéficier d'un nouveau rendez-vous de carrière. Une nouvelle appréciation de leur valeur professionnelle pourra être portée. Cette appréciation ne sera prise en compte dans le barème national que si elle est supérieure à l'appréciation précédemment portée.** »

L'administration a décidé de ne pas retenir cet amendement, bien aidée par certaines organisations syndicales, soutiens indéfectibles de PPCR.

Votes sur cet amendement FO : Pour : FO, CGT, CFDT, SNALC ; Contre : FSU, UNSA ; Abstention : SUD

« **Les personnels qui étaient promouvables au grade de la classe exceptionnelle au tableau d'avancement de l'année 2023 doivent rester promouvables au grade de la classe exceptionnelle au tableau d'avancement des années suivantes.** » Le ministère n'a pas intégré cet amendement qui, lui-aussi, n'a pas été soutenu par certaines autres organisations.

Votes sur cet amendement FO : Pour : FO, UNSA, CFDT ; Contre : FSU ; Abstention : SNALC, SUD, CGT

3- Répartition des moyens et effectifs

Premier degré

Baisse significative des effectifs

- **232 681 élèves**, soit une baisse de - 3 123 élèves (-1,3%).
- Baisse légèrement plus forte qu'en 2022 (-0,61%) et similaire aux rentrées précédentes (-1,2% en 2021 et -1,4% en 2020).
- Les effectifs diminuent dans les 8 départements.

1er degré public - Constat définitif de la rentrée 2023

PUBLIC	2022	2023	Variations constatées à la RS2023	Variations constatées à la RS2023 (en %)
Ariège	10 735	10 607	- 128	- 1,2
Aveyron	16 085	15 796	- 289	- 1,8
Haute-Garonne	120 696	119 993	- 703	- 0,6
Gers	12 518	12 335	- 183	- 1,5
Lot	10 967	10 781	- 186	- 1,7
Hautes-Pyrénées	15 173	14 839	- 334	- 2,2
Tarn	27 607	26 799	- 808	- 2,9
Tarn-et-Garonne	22 023	21 531	- 492	- 2,2
Académie	235 804	232 681	- 3 123	- 1,3

Sources : Constats de rentrée 2022 et 2023 validés DEPP

La baisse constatée est supérieure à celle attendue, 1 024 élèves de moins que les prévisions. Moins d'élèves sur les 2-3 ans et en élémentaire (plus particulièrement en CP, CE2 et CM1).

Près de 300 élèves de moins que prévu dans le Tarn et 200 en Tarn et Garonne.

Taux d'encadrement : P/E en forte augmentation de 5,77 à 5,83.

Nombre d'élèves par classe : E/C en diminution de 21,8 à 21,7 (hors ULIS).

Les élèves d'ULIS ne sont pas comptabilisés dans les effectifs, le SG répond qu'il s'agit de se calquer sur le format national. La FNEC FP-FO souligne encore une fois que les moyennes ne veulent rien dire dans une académie comme la nôtre. Dans le 31 par exemple, certaines écoles rurales peuvent avoir des effectifs réduits alors que des classes urbaines sont surchargées. La moyenne est un trompe-l'œil. La logique comptable ne peut s'appliquer à l'Education Nationale.

Plafonnement à 24, évolution entre la rentrée 2022 et 2023 : au global de 81,5% à 89,2%, GS de 68,6% à 81,7%, CP de 86,7% à 92,6%, CE1 de 83,6% à 83,1% et multi-niveaux GS/CP/CE1 de 89,2% à 93,8%

Dédoublage : GS et multi-niveaux GS/CP/CE1 en REP+ 100% et en REP : de 46,4% en 2022 à 83,1% en 2023.

Prévisions 2024 : baisse des effectifs avec 1701 élèves en moins. Grosse baisse dans le Tarn (- 588 élèves soit - 2.2%), la Haute Garonne (-330 élèves soit - 0.3%) et les Hautes Pyrénées (-242 élèves soit -1.6%).

La diminution du nombre d'élèves proviendrait essentiellement du niveau élémentaire (-1 972 élèves prévus à la rentrée prochaine) alors qu'il y aurait une très légère augmentation des élèves en pré-élémentaire (+270 élèves).

A noter une légère augmentation attendue dans les écoles privées sous contrat, avec + 119 élèves, soit +0,4 %.

Pour la FNEC FP-FO la baisse des effectifs était une occasion de réduire les effectifs par classe et améliorer les conditions de travail des enseignants. La hausse des effectifs dans le privé, pour le Recteur, relève du choix des parents. Certes, pour la FNEC FP-FO, ce choix est à interpréter comme une conséquence de la dégradation des conditions de travail pour les personnels et les élèves. Donc comme une conséquence de la politique menée.

Second degré

Hausse des effectifs

- **207 009 élèves**, soit une hausse de 607 élèves (+ 0,3%).
- **Par niveau :**
 - + 151 en 1^{er} cycle
 - + 291 en 2nd cycle GT
 - + 350 en 2nd cycle PRO
 - 185 en Post Bac

Effectifs du second degré par cycle aux constats de rentrée 2022 et 2023

Source : constat de rentrée 2022 et 2023

Champ : secteur public

CYCLE	Constat 2023	Constat 2022	Variations 2023/2022
1ER CYCLE	119 469	119 318	0,1%
2ND CYCLE GT	57 659	57 368	0,5%
2ND CYCLE PRO	20 249	19 899	1,8%
POST-BAC	9 632	9 817	-1,9%
Total 2ND degré (Post-Bac inclus)	207 009	206 402	0,3%
2ND DEGRE (hors Post-Bac)	197 377	196 585	0,4%

Tous les départements enregistrent une baisse, sauf la Haute Garonne (+1376). Aveyron et Tarn : -

+ 1 274 élèves attendus (+ 0,6 %) contre + 607 élèves au constat (+ 0,3 %) soit 667 élèves de moins que prévu

Des écarts principalement en LEGT :

- **En collège: +149 élèves pour +158 attendus**
 - Moins d'élèves que prévus sur les niveaux 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}
 - davantage d'élèves que prévus en SEGPA,
 - baisse du taux de passage 4^{ème}-3^{ème}
 - Augmentation du taux de redoublement en 3^{ème}
 - moins de flux externes entrants.
- **En lycées: +291 élèves au constat pour +753 attendus soit -462**
 - Moins d'élèves en 2nd GT : 471 élèves de moins que prévu (diminution du taux d'orientation en 2^{de} GT, moins de flux entrants externes)
 - à l'issue de la 2nd GT : 136 élèves de plus que prévu en 1^{ère} G et -157 en 1^{ère} TECH
- **En LP: +58 élèves pour -2 attendus**
 - Davantage d'élèves en 2nd PRO (+133) ; moins d'élèves en terminale PRO (-80)
- **BTS: Moins d'élèves en 1^{ère} et 2nd année de BTS (-127 élèves)**

1.2%

Stabilisation du taux d'encadrement à la RS 2023 : 1,422 à 1,423

Malgré les chiffres donnés, la FNEC FP-FO constate une dégradation du taux d'encadrement en collège, et en lycée avec 3 fois plus de classes au-dessus de 36 élèves en 5 ans.

207 046 élèves dans le public à la rentrée 2024 soit + 37 élèves. La baisse des élèves de CM2 constatée à la rentrée 2023 (- 420 élèves) explique en partie cette tendance à la baisse. Au total, le 1^{er} cycle devrait perdre des élèves (- 93 élèves, - 0,1 %), tout comme le 2nd cycle GT (- 267 élèves, soit - 0,5 %). A l'inverse, le 2nd cycle professionnel gagnerait environ 325 élèves (+ 1,6 %) et le post-bac + 72 élèves (+ 0,7 %)

La Haute-Garonne et dans une moindre mesure le Gers devraient voir leurs effectifs élèves augmenter, respectivement +0,9 % pour le 31 (+ 951 élèves) et + 0,5 % pour le 32 (+ 61 élèves). A contrario, les autres départements devraient subir une baisse des effectifs élèves. Baisse attendue de : - 1,3 % dans les Hautes-Pyrénées (- 188 élèves), - 1,1 % dans le Tarn (- 278 élèves), - 1 % dans le Tarn-et-Garonne (- 179 élèves).

A noter, que le secteur privé perdrait environ - 91 élèves, soit -0,2 %